

Missions support et transverses  
Division des Examens et Concours  
DEC 1

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNES ET DES CONCOURS EXTERNES SPÉCIAUX (LANGUES RÉGIONALES) BAC+3 DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES ET D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER.**

**SESSION 2026**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

**VU** le décret n° 90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

**VU** l'arrêté du 17 avril 2025 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles ;

**VU** l'arrêté du 22 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes et de concours externes spéciaux (langues régionales) en vue du recrutement des professeurs des écoles ;

**VU** l'arrêté du 22 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes et de concours externes spéciaux (langues régionales) pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat.

**VU** l'arrêté du 24 octobre 2025 modifiant certaines modalités d'organisation des concours pour le recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Pour la session 2026, la liste des membres du jury de délibération des épreuves d'admissibilité et d'admission des concours externes et des concours externes spéciaux (langues régionales) bac+3 de recrutement des professeurs des écoles et d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat l'académie de Montpellier est arrêtée comme suit :

**Président du jury :**

Monsieur RAYMOND David, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de Lozère

**Vice-Président :**

Monsieur BEGORRE Régis-Philippe, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Gard



**Membres du jury :**

Monsieur ASSIÉ Jonathan, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional espagnol  
Madame BARETGE Christine, conseillère pédagogique départementale, Pyrénées-Orientales  
Madame BAURENS Carole, professeure des écoles, école Lucie Aubrac, Pignan  
Monsieur BONET Luc, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional catalan faisant fonction  
Monsieur BRESSIEUX Jérôme, conseiller pédagogique départemental, Lozère  
Monsieur CADHILAC Frédéric, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional anglais  
Madame CAMO Élodie, conseillère pédagogique départementale, Pyrénées-Orientales  
Madame CARRERA Laurence, professeure des écoles, école privée Saint François d'Assise, Montpellier  
Monsieur CAUSSE Christophe, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional occitan faisant fonction  
Madame CORNET DEBRAYE Laurence, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Limoux  
Madame DEHAVANNE Isabelle, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale italien  
Madame DUBEL Mary-Elise, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Montpellier Sud  
Madame DUBOC Valérie, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Manduel  
Madame EXPERTON Aude, conseillère pédagogique, circonscription Sète  
Madame FIL Christine, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale EPS  
Monsieur GIBERGUES Olivier, professeur des écoles, école Claude Daniel de Laurès, Gignac  
Madame LECLER Aude, conseillère pédagogique départementale, Hérault  
Madame LLINARES Maud, professeure des écoles, conseillère auprès de l'ADASEN de Lozère  
Monsieur MARIN Thierry, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Carcassonne  
Madame MARMIGNON Caroline, conseillère pédagogique, circonscription Montpellier Sud  
Madame MAZEYRIE Céline, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Nîmes I  
Madame MERLIN Precilia, conseillère pédagogique départementale, Aude  
Madame MONTEIL Eugénie, directrice d'établissement privé, ensemble scolaire Sainte Famille, Mende  
Madame REHNFELDT Elsa, inspectrice de l'éducation nationale, circonscription Saint-Jean-de-Védas  
Monsieur ROCHES Alain, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional allemand  
Madame ROSSIGNOL Joelle, conseillère pédagogique départementale, Lozère  
Monsieur SAQUE Éric, inspecteur de l'éducation nationale, circonscription Agly  
Madame TAPHANEL Émilie, adjointe au DASEN de la Lozère  
Madame TARDIEU Sibylle, conseillère pédagogique départementale, Lozère  
Madame ZIMMERMAN Claire, conseillère pédagogique départementale, Lozère



**Article 2 :**

Le président de jury est assisté d'un vice-président, lequel est appelé à remplacer le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

**Article 3 :**

La secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Montpellier, le **04 DEC. 2025**

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL